



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tarifs reduits

Question écrite n° 48663

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de Mme le secretaire d'Etat aux transports sur la non-application des tarifs familles nombreuses sur le prix des billets de train Paris Bruxelles sur le TGV Thalys. En effet, les titulaires de cartes famille nombreuse ne beneficent d'aucun tarif preferentiel sur la partie francaise du trajet Paris Bruxelles avec le service Thalys. Or, elles en beneficent normalement sur tout trajet SNCF sur le territoire francais, meme lorsque leur voyage se poursuit a l'etranger. Certes, dans ce dernier cas, elles n'ont pas de tarif particulier a ce titre sur la partie du trajet en dehors de la France. C'est pourquoi, elle lui demande de lui preciser les raisons pour lesquelles les cartes de famille nombreuse ne sont pas prises en compte pour le calcul du tarif du billet Paris Bruxelles et s'il ne serait pas opportun de modifier la tarification en vigueur.

Données clés

Auteur : [Mme Boutin Christine](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48663

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 917